

mages (s'il y en a), mais un verdict séparé sera donné ou rendu contre chaque défendeur, comme si les actions conjointes avaient été jugées séparément; et si le jury trouve un verdict contre un ou plusieurs défendeurs dans plus qu'une des actions ainsi conjointes, ils détermineront la proportion de dommages qu'ils ont fixés entre et contre les défendeurs en dernier lieu mentionnés; et la cour en rendant jugement sur ce verdict, si les frais de l'action sont accordés au demandeur, fixera, comme il lui semblera juste de le faire, la proportion de ces frais entre et contre ces défendeurs.

7°. Dans l'instruction de toute cause pour libelle contenu dans un journal, le défendeur pourra prouver, en mitigation des dommages, que le demandeur a déjà recouvré ou qu'il a reçu ou consenti à recevoir, une compensation au sujet du libelle incriminé.

8°. Il ne sera pas nécessaire de reproduire dans la déclaration les passages de l'article ou du livre incriminés; il suffira d'en indiquer les pages ou colonnes et de le déposer avec l'action.

Cette loi deviendra en force le jour de sa sanction et ne s'appliquera pas aux procès actuellement pendants.

Nous aurons l'occasion de revenir sur ce sujet fort intéressant pour la profession.

Nous avons signalé avec admiration le don de \$1,500,000 fait par M. Armour à la ville de Chicago pour la création d'une Ecole Industrielle qui fonctionnera dès septembre 1893.

Mais ce don là n'est pas le seul dont puisse se glorifier la capitale de l'Ouest.

Au mois de mars dernier, M. John D. Rockefeller a donné \$1,000,000 à l'Université de Chicago.

M. Chs. E. Yorkes est en train de dépenser \$500,000 pour la construction d'un télescope dans l'Observatoire de Chicago.

L'Université de Chicago a reçu cette année de :

Marshall Field	\$100,000.
Sidney Kent	181,000.
Silas B. Cobb	150,000.
Martin A. Ryerson	150,000.
George C. Walker	100,000.
Mmes. E. G. Rely, Henrietta Snell, Mary Beecher, U. S. Foster, Henry G. Ruste	250,000.
Donations diverses	150,000.

Soit un total de \$2,881,000 pour l'Université seule.

En plus, M. Matthew Lafin a donné \$75,000 à l'Académie des Sciences.

En somme, y compris le don d'Armour, des citoyens bienfaisants ont fait don *en une année* près de 5 MILLIONS à la jeunesse de Chicago pour promouvoir la cause de l'éducation.

Quel immense pays !

Et l'on parle ici d'un don de \$75,000 pour une Université canadienne !

Bien plus, on veut nous éloigner de cette population si généreuse, si progressive comme d'une bande de lépreux.

Pauvres canadiens !

Ils savent bien ce qu'ils font ceux qui nous gardent sous le boisseau !

COMMUNICATION

Notre collaborateur M. H. Roulland nous adresse avec prière de la publier copie de la lettre qu'il a adressée à la *Semaine Religieuse* de Québec.

L'article de ce journal qui a trait à M. Roulland, ayant été reproduit à Montréal, nous croyons accomplir un acte de justice en reproduisant ici la défense :

Québec, le 1er Février 1893.

Monsieur le Directeur de la *Semaine Religieuse*, Que.

MONSIEUR,

Dans le No. 17 de votre honorable journal, je lis, à la page 203, les lignes suivantes :—

“ Les gens du CANADA-REVUE jouent de malheur; l'un d'eux, qui se donne le nom de Henri Roulland, vient de se faire honteusement prendre au piège, en critiquant “ le *Cours de lecture à haute voix* de M. L'abbé Lagacé, “ qui n'est qu'une compilation des cours d'un ancien professeur du Conservatoire de Paris.”

Que M. L'abbé Lagacé ait compilé un ouvrage français, cela est d'autant moins douteux qu'il a eu la sincérité de le déclarer dans son avant-propos, mais cela ne prouve pas que l'ouvrage ne soit détestable au point de vue pédagogique. Je ne suis donc tombé *honteusement* dans aucun piège. S'il y avait lieu de démontrer ma mauvaise foi, il faudrait établir que ma critique est fautive ou seulement exagérée. Ce qui est impossible.

Mais ce n'est pas pour entamer une discussion inopportune que je vous adresse cette lettre; c'est simplement pour vous signaler un écart de plume, que je ne vous fais pas l'injure de croire volontaire, mais qui peut me nuire considérablement dans l'esprit de vos lecteurs. Vous dites : “ L'un d'eux, qui se donne le nom de Henri Roulland, etc.” Cela signifie clairement que je prends un nom qui n'est pas le mien; et comme je porte également ce nom à la ville et dans toutes les circonstances de la vie, le plus bienveillant a le droit de supposer que j'ai à rougir de mon nom véritable, puisque je me dissimule sous un nom d'emprunt. Or, comme rien ne serait plus faux que cette interprétation, logique cependant, je vous prie de vouloir bien publier cette lettre dans votre prochain numéro, afin de dissiper l'animadversion publique dont une tournure de phrase malheureuse me rendrait inévitablement victime.

Je m'adresse à votre probité de journaliste, et vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes sentiments distingués.

HENRI ROULLAUD

Henri Roulland, fils légitime de feu Jean et de Marguerite Léonard, né à Paris le 4 avril 1856, et baptisé le 7 avril de la même année à l'église St. Pierre, par Mgr. Baptifolier, alors vicaire à cette paroisse.

Moyen pratique de conviction :

M. Giambattisti Pezzini, grand propriétaire à Ala, Italie vient de léguer sa loge du théâtre d'Ala aux pères Capucins du couvent de la ville, afin que ceux-ci puissent se convaincre que les pièces jouées ne sont pas contraires aux bonnes mœurs.

A l'occasion des fêtes du Carnaval, une excursion a été organisée pour aller à Ottawa à raison de \$1.50 aller et retour. Départ lundi, le 13 courant, après-midi et soir; retour par tous les trains de mercredi le 15. C'est la plus belle occasion offerte de visiter la Capitale à peu de frais, qui se présente cet hiver.